

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2016

Déclaration d'intention d'aliéner n° 20161613

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit de préemption sur le bien cadastré AI 324 sis au 380 rue du Vergerot d'une superficie de 1221 m².

Déclaration d'intention d'aliéner n° 202394/JR/FM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit de préemption sur les biens cadastrés AE 96 sis au 96 rue au Village d'une superficie de 00ha06a52ca et AE 452 sis Chemin du Gros Tilleul d'une superficie de 00ha01a97ca.

Le 15/11/2016, présentation et démonstration par la société Cii télécom, de la solution d'automate d'appel d'alerte hébergée – Discussion – Décision ?

Vu la présentation par Cii Télécom de la solution d'automate d'appel d'alerte hébergée,

Vu la proposition financière « Clés en main » et ne nécessitant aucun surcoût pour sa mise en œuvre :

- total coût de création du compte..... 950 € HT
- total coût de l'abonnement annuel (engagement sur 3 ans). 800 € HT

Considérant que cette solution d'automate d'appel d'alerte hébergée permet d'informer et d'alerter les citoyens en cas de risque majeur, événement météo, coupure d'eau ou tout autre risque, via la diffusion de messages d'alerte automatisés d'appels téléphoniques, envoi de télécopies, envoi des SMS et de courriels,

Le Conseil après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre,

- décide d'adhérer à la solution d'automate d'appel d'alerte hébergée présentée par Cii Télécom
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017

Compte-rendu de la visite de la Gendarmerie sur le terrain le 16/11/2016 pour la construction de la nouvelle gendarmerie

M. le Maire rend compte de la visite avec des personnels du casernement de la Gendarmerie sur le site de la construction de la future gendarmerie. Etaient également présents : MM. Campy et Dutruel. La visite avait pour but de vérifier la faisabilité du terrain des Champs de la Barre. A priori, le terrain convient pour la construction de pavillons jumelés pour 6 gendarmes et 2 GAV avec bureaux et pour un éventuel agrandissement. Tous les réseaux sont à proximité. L'inconnue est de savoir s'il y aura des fouilles archéologiques ce qui risquerait de retarder le projet. Sinon, la construction pourrait débuter en 2018. La maîtrise d'ouvrage serait confiée au SIDEC. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 20 % de l'Etat, 30 % DETR et peut être solliciter la nouvelle Com.Com. D'autre part, il faudra avoir recours à l'emprunt, sachant que les loyers (bloquer pendant les 9 premières années) rembourseront les annuités.

Pour l'instant il convient d'attendre les accords des services de la Gendarmerie.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SIARD le 22/11/2016 – nouveaux barèmes – fin des travaux du collecteur de transit

M. le Maire informe que le Comité Syndical a fixé les montants de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Abonnement : 38,00 € TTC
- Prix au m³ consommés : 1,20 € TTC

soit un coût mensuel de 15,17 € TTC pour un ménage qui a consommé 120 m³.

Il indique également qu'il a été imposé par les services de l'Etat la reprise du collecteur de transit intercommunal depuis l'arrêt au 500 ml remplacés en amont du puit de captage d'eau potable de Domblans, jusqu'au regard amont en face de la traversée du lotissement du Sauget à Voiteur (partie ancienne, non étanche). Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour la réalisation des travaux.

Le Comité Syndical, a retenu l'offre de l'entreprise S.A.S. PETITJEAN pour un montant de 70 474,10 € HT, soit 84 568,92 € TTC financée par un emprunt complémentaire.

Perception de Bletterans le 7/12/2016, budget supplémentaire eau et assainissement + général avec Mme TREFFOT

M. le Maire présente deux décisions modificatives à prendre pour le budget général et le budget eau-assainissement afin de régler le solde des dépenses de l'année 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits inscrits.

Conseil communautaire du 29/11/2016 à Domblans. Compte-rendu Mme MARTELIN

Mme MARTELIN rend compte du Conseil Communautaire (*voir compte rendu CCCHS sur site internet*).

Rappel : Conseil Municipal des Jeunes, élection à la mairie de Domblans le 13/12/2016. Mme GUILLAUME-BELLE

Mme GUILLAUME-BELLE rappelle que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le mardi 13 décembre de 9 heures à 11 heures en mairie. Une carte d'électeur sera remise à chaque élève (4 classes concernées).

12 élèves (7 filles + 5 garçons) de 5 communes d'origine (5 de Domblans, 4 de Bréry, 1 de Frontenay, 1 de Le Vernois et 1 de Voiteur) ont déposé leur candidature répartis comme suit :

- 4 sont en classe de CE2
- 3 sont en classe de CM1
- 5 sont en classe de CM2

Point sur les articles du Bulletin Municipal Mme GAUCHET

Mme GAUCHET fait le point sur la remise des articles pour l'édition du bulletin municipal 2016. La moitié des associations n'ont pas encore remis leurs articles. Un second mail a été envoyé aux associations manquantes pour les solliciter à nouveau. M. le Maire indique qu'il a rédigé un article sur M. René GUILLAUME en plus du Mot du Maire.

Point sur la mise en place du recensement 2017-désignation des agents recenseurs (Mme CHEVASSU + Mme ROY)

M. le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 et que Madame Sandrine GAUCHET a été nommée coordinatrice communale.

Il propose de recruter deux agents recenseurs :

- Madame Evelyne CHEVASSU, demeurant 81 rue des Champs de la Mare – 39210 DOMBLANS
- Madame Marie-Noëlle ROY, demeurant 240 rue de la Sarazine – 39210 DOMBLANS

M. le Maire propose également de partager la rémunération des acteurs du recensement comme suit :

- 20 % à la coordonnatrice communale
- 40 % à chacun des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix pour, accepte les propositions énoncées ci-dessus.

Groupe de travail économie, compte-rendu de la réunion du 28/11/2016 à Voiteur – Mrs CHALANDARD + FRACHON

M. Chalandard rend compte de la réunion du groupe de travail développement économique.

◇ Rappel sur les statuts :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroport ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

◇ Intérêt communautaire :

L'intérêt communautaire doit être défini dans les deux ans. Le travail de réflexion amorcé par le groupe de travail devra être approfondi par la future commission développement économique. Il est en effet important de définir clairement les actions pour lesquelles la ComCom pourra intervenir, afin de ne pas bloquer non plus des démarches communales.

Les questions d'accessibilité et de mise aux normes sont soulevées.

Actuellement, la limite entre la compétence région/communauté de communes n'est pas clairement définie, mais des curseurs fixent certaines règles (DAC/SCOT).

◇ Zones d'activités :

La loi NOTRe entraîne le transfert de toutes les zones d'activités communales à la Communauté de Communes. Une note de l'AMF ouvrait une porte à la possibilité de définir des critères pour le transfert des ZA. Après concertation avec la Préfecture, il s'avère que cela n'est pas possible. Au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des zones d'activités du territoire seront transférées à la ComCom.

La question de l'intérêt de transférer une zone d'activités pleine à la ComCom peut se poser. En effet, une fois la zone pleine, la collectivité ne peut plus intervenir au titre du développement. Reste à sa charge l'entretien de la zone.

L'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté (ARD) propose un outil permettant de recenser les zones d'activités présentes sur le territoire. Actuellement 21 zones recensées, mais ce nombre sera amené à évoluer (certaines zones ne contiennent qu'une seule entreprise). En effet, un état des lieux plus approfondi sera nécessaire afin de déterminer exactement les ZA, les emprises foncières disponibles, les bâtiments vacants.

Nouvelle communauté de communes BRESSE-COTEAUX DE SEILLE – Nomination de 2 délégués, comme prévue par la loi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à compter du 1^{er} janvier 2017 en prenant l'ordre du tableau du Conseil Municipal :

- M. Bernard FRACHON, Maire : conseiller titulaire
- M. Daniel CHALANDARD, 1^{er} adjoint : conseiller titulaire

Conseil d'Ecole, réunion du 15/11/2016 – Compte rendu

M. Campy rend compte succinctement du Conseil d'Ecole auquel assistaient MM. le Maire de Domblans et Bréry et Mme Meulle.

Les principaux points abordés sont :

- Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole dont des parents d'élèves de Bréry
- Vote du règlement intérieur de l'école : à cette occasion M. le Maire de Domblans a précisé que les parents doivent passer en Mairie pour toute nouvelle inscription à l'école
- Effectifs et répartitions :
 - rentrée 2016-2017 : 101 élèves (11PS + 11MS +13 GS + 10 CP + 11 CE1 + 18 CE2 + 12 CM1 + 15 CM2)

→ prévisions rentrée 2017 : 115 élèves (8 TPS + 11PS + 11MS +11 GS + 13 CP + 10 CE1 + 11 CE2 + 18 CM1 + 12 CM2)

- Projet d'école
- Coopérative scolaire
- Questions diverses

Salle des Fêtes, embauche d'un gestionnaire – Point sur les candidatures

M. Campy indique qu'une offre d'emploi a été diffusée sur le site de la Commune et sur le Bon Coin. 12 candidatures ont été reçues. Après concertation avec M. le Maire de Bréry, 3 postulants ont été retenus pour un entretien le 12 décembre à la salle des fêtes. Le nombre d'heures reste encore à définir.

Bâtiments communaux, vérification des installations électrique, incendie et gaz. Rapports SOCOTEC

M. Campy indique que tous les bâtiments communaux ont fait l'objet de vérifications des installations électriques, incendie et gaz par le bureau SOCOTEC. Il précise que ces vérifications obligatoires n'avaient jamais été réalisées hormis à la salle des fêtes.

Quelques observations ont été notifiées. Une fuite de gaz a été décelée au départ de la cuve de gaz de la salle des fêtes ; celle-ci a immédiatement été réparée par un plombier agréé. D'autre part, il a été demandé que la cuve soit inaccessible au public. Une clôture et un portail seront mis en place.

Demande de la Directrice de l'école primaire, pour investir dans l'achat de manuels de français et Mathématiques

Vu le courrier de Mme la directrice de l'Ecole Primaire de Domblans sollicitant une subvention d'un montant de 1700 € compte tenu que depuis la rentrée de septembre 2016, de nouveaux programmes, dans le cadre de la refondation de l'Ecole, sont en vigueur dans l'Education Nationale pour le primaire et le collègue. De ce fait, les manuels utilisés sont devenus obsolètes la plupart datant des programmes de 2002.

Le Conseil après en avoir délibéré, par 13 voix, et 1 abstention, accepte d'allouer une subvention à l'Ecole Primaire d'un montant de 1700 € et décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017.

Cadre de Vie, réunion de la commission le 20/11/2016 – Compte-rendu

M. Courtout indique les membres présents à cette réunion : MM. Chalandard, Dutruel, Grillot, Mmes Meulle, Guillaume-Belle.

Les points évoqués :

- Mettre moins de fleurs dans les bacs et les disposer en quinconce
- Vieux cimetière : couper les 8 ifs car risque d'endommagement des tombes et de la croix et prévoir leur remplacement - mettre du sable concassé dans l'allée principale à la place des matériaux actuels afin de pouvoir l'entretenir avec la cellule 0 phyto – pierre de la croix à remettre en place – remettre des rosiers à l'entrée du cimetière et tailler les 2 ifs
- Place du 19 mars : déplacer 4 arbres pour faire des places de parking en épi
- Rue Désiré Monnier : remettre en état et en eau la fontaine
- Champs des Contours : création d'un massif avec bordures CC2
- La Muyre : taille des arbustes et achat de plants

Voirie, réunion de la commission le 20/11/2016 – Compte-rendu

M. Courtout indique les membres présents à cette réunion : MM. Nozière, Campy, Grillot et Mme Martelin.

Les points évoqués :

- Travaux intercommunaux à proposer :
 - Rue du Prélôt complète y compris la VC → chez M. Vincent

- Route de la Muyre : travaux non réalisés en 2016
- Rue du Reposoir
- Blandans
- Travaux communaux :
 - Accès aux 3 maisons rue du Prélot (Nozière, Méchighel et Guyot) si chemin appartenant à la commune
 - Rue des champs des Contours (remise à niveau des tampons égouts, mise en place de grilles (suppression des avaloirs, dérasement de tout le tour des 2 côtés
 - Accès du vieux cimetière en enrobé à chaud
 - Reprise de tous les endroits suite à creusement
 - Refaire un courrier à M. De Broissia pour remise en état de son mur le long de la RD 57 à Blandans

Passerelle, réunion de la commission le 22/11/2016 avec le SIDEC – Compte-rendu

M. Courtout indique les membres présents à cette réunion : M. Bonhomme et Mme Jolivot-Noll (Sidec), M. Frachon et M. Chalandard.

Le rapport SOCOTEC a été reçu et transmis aux architectes. L'ouverture des plis pour le choix du cabinet d'architecte se fera le 19 décembre.

Pour information : arrivée du Père-Noël le vendredi 16/12/2016 à 18h30, Place Sailland

M. COURTOUT rappelle que «l'Arrivée du Père-Noël » aura lieu le vendredi 16 décembre 2016 à partir de 18 heures 30 dans la tradition des années précédentes

- distribution de friandises et clémentines
- vin chaud servi par les membres du Comité des Fêtes
- promenade des enfants en calèche (prévoir la sécurisation de l'arrivée de la calèche avec le Père-Noël)

Commission des bâtiments communaux, réunion du 27/11/2016 – Compte-rendu

M. GRILLOT indique que la commission des bâtiments a recensé pour 2017 essentiellement des travaux de rénovation et d'entretien. Refaire le lattage du poids public car dangereux. Pas de gros travaux, mais des travaux prévus en 2016 et reportés sur l'exercice 2017 dont les matériaux ont été livrés et payés cette année (pour la réalisation d'un WC handicapé à la salle Tosi et isolation de la montée d'escalier à l'école).

Point sur les recherches de fuites avec la société AX'EAU et point sur les travaux engagés

M. le Maire indique que les agents techniques avaient relevé une consommation d'eau exceptionnelle de 420 m³/jour ce qui indiquait qu'il y avait une fuite d'eau. En collaboration avec l'entreprise AX'EAU spécialisée dans la recherche des fuites d'eau, une recherche par corrélation a été mise en place ainsi qu'un programme afin de réaliser les travaux la nuit (23 h à 2 h et en concertation avec l'usine V33) pour limiter la gêne occasionnée pour les abonnés :

- fermeture des branchements chez V33 : néant
- fermeture des branchements des lotissements secteur de la Muyre : néant
- Fuite détectée au niveau du Pont : 8m³/h

Une DICT d'urgence a été déposée auprès du Conseil Départemental (couper la RD à la circulation) afin de réaliser les travaux le lundi matin 5 décembre. Or, le vendredi soir 2 décembre, la conduite a cassé. Les agents techniques sont intervenus dans l'urgence de 20h30 à 23 h pour réparer la conduite.

Point sur les travaux d'éclairage public 2016 (cimetière, chemin de Rochette)

M. Chevassu fait le point sur les travaux :

- cimetière : bétonnage réalisé mais le câblage pas terminé
- chemin de Rochette : câblage pas terminé car manque de matériaux et poser les mâts

Lancement d'une 3^{ème} consultation d'achat d'électricité avec le SIDEC, délibération en vue de l'adhésion ou non au groupement de commande ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, accepte les conditions énoncées ci-après :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de DOMBLANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de DOMBLANS. De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Assainissement, délibération autorisant la Commune à rembourser au SIARD sa part sur les travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées (pont du chemin de fer → station épuration)

Considérant les travaux de terrassements et canalisations pour la reprise du collecteur général de la Commune de Domblans depuis le pont SNCF jusqu'à la station d'épuration,

Considérant le décompte pour le reversement de la participation de la Commune de Domblans due au SIARD d'un montant de 62.666,31 € H.T.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le décompte établi par le Président du SIARD, et autorise le Maire à procéder au remboursement de la participation de Domblans d'un montant de 62.666,31 € H.T., et à transmettre à la Trésorerie tous les éléments comptables nécessaires

Repas des + 70 ans le 11/11/2016 – Compte-rendu

M. CHALANDARD rend compte du déroulement du repas offert par la Commune aux personnes âgées de 70 ans et plus.

68 convives étaient inscrits et 65 étaient présents (4 absents pour des raisons de santé) auxquelles se sont associés des membres du Conseil Municipal et l'animateur de l'ambiance musicale. Le repas ainsi que l'animation musicale ont été très appréciés.

Distribution des colis de fin d'année aux + 70 ans n'ayant pas participé au repas

M. CHALANDARD rappelle que 67 colis de Noël sont à distribuer, correspondant aux personnes absentes au repas du 11 novembre. Les colis commandés au magasin CARREFOUR Contact devraient être réceptionnés le lundi 19 décembre et seront disponibles pour la distribution.

Ensuite il demande à chacun de choisir une tournée :

- tournée n° 1 : M. Rémi COURTOUT - ● tournée n° 2 : M. Jacques GRILLOT - ● tournée n° 3 : M. Christophe PITEL
- tournée n° 4 : Mme Chrystel MEULLE et Mme Sophie GUILLAUME-BELLE - ● tournée n° 5 : M. Jacques HEDIN -
- tournée n° 6 : M. Gilles CAMPY - ● tournée n° 7 : M. René DUTRUEL - ● tournée n° 8 : Mme Chantal MARTELIN -
- tournée n° 9 : M. Jean NOZIERE - ● tournée n° 10 : M. Daniel CHALANDARD

Fixation tarifs affouages

Le Conseil Municipal fixe le prix des affouages de l'hiver 2016-2017 à 45 €. 27 affouages se sont inscrits.

M. CHALANDARD annonce les résultats de la vente de bois du 01/12/2016 à Courlaoux :

- DELTA BOIS d'Echirrolle : 2640 €
- PARQUETS PROTAT de St Gengoux de Scisse : 23336 €

Marché de Noël le 10/12/2016 organisé par le Comité des Fêtes – Compte-rendu de la réunion de préparation avec les associations le 30/11/2016

M. le Maire fait le point sur la réunion de préparation à laquelle 23 exposants se sont inscrits dont 4 associations (Temps Libre, Foyer Rural, Pompiers, Association Parents d'Elèves) et 4 vigneron. L'inauguration aura lieu samedi 10 décembre à 11h30. Le Marché de Noël se tiendra jusqu'à 22 heures.

Election A.F. de Domblans, résultats

M. CHALANDARD communique les noms du nouveau bureau de l'Association Foncière suite à l'élection du 25 novembre 2016 :

- Président : M. Daniel CHALANDARD - Vice-Président : M. Louis BERTHET - Secrétaire : M. Patrick ROY

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de soutien financier «Les Restos du Cœur » :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier des « Restaurants du Cœur » en date du 31 octobre 2016 exposant le rôle majeur de cette association pour les personnes les plus démunies. Considérant l'intensification des besoins et la stagnation des ressources de cette association, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte d'allouer une subvention «Aux Restos du Cœur » d'un montant de 150 € et décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017

Mme MARTELIN communique brièvement quelques informations suite à la réunion du Comité Syndical du SICTOM qui s'est tenu le 30/11/2016 :

- Augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au 01/01/2017 :

→ foyer de 1 à 2 personnes en résidence principale :	tarifs 2016	tarifs 2017
	125 €	128,50 €
→ foyer au-delà de 2 personnes en résidence principale :	207 €	212,80 €
→ résidence secondaire :	91 €	93,50 €

- Beaucoup de questions des délégués concernant la masse salariale du personnel restées sans réponses

- Nouvelles consignes de tri dans le bac bleu depuis le 3 octobre. Les performances de recyclage sont bonnes dans le Jura, parmi les meilleures de France

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 22 heures.

